

Le gravissime crime de lèse-ASTI

Pressemitteilung vom 23. März 2021

L'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), qui milite pour le droit de vote des étrangers et n'entend plus accepter le concept d'intégration, ne sachant visiblement supporter aucune critique à son égard, s'attaque maintenant ouvertement à la liberté d'expression. Tirant profit d'une loi très discutable, car liberticide, sur l'incitation à la haine, elle veut maintenant faire taire un élu du peuple luxembourgeois qui, sur un réseau social, a commis l'incommensurable crime de critiquer les propos de la présidente de cette association.

Vouloir abuser de la justice pour faire taire un opposant est le propre de ceux qui veulent remplacer la démocratie par la dictature. En plus, l'ASTI invite la Chambre des Députés à « condamner fermement des agissements » que l'ASTI dénonce. Quelle belle trouvaille de vouloir mettre le Parlement luxembourgeois à la botte d'une association qui s'est fixée comme buts de priver le peuple luxembourgeois d'une représentation politique nationale par le vote dit « résidentiel » – alors que la Chambre des Députés est le seul Parlement à pouvoir représenter la Nation luxembourgeoise - qui a l'obligance d'inviter les Luxembourgeois (qu'elle appelle volontiers « les autochtones») à s'engager dans un « processus d'ouverture d'esprit », et qui désire remplacer le concept d'intégration par celui du « vivre ensemble »!

L'ASTI haïrait-elle ce pays qui la nourrit si généreusement au point de vouloir lui ôter son identité et d'insulter ses citoyens luxembourgeois? Tout l'indique.

Au cours de nombreuses années, l'ASTI s'est appliquée à collectionner des publications sur *facebook* qui remettent ses positions en question. De toute évidence, elle n'a pas digéré son cinglant échec au référendum de 2015. Or, pour l'ADR, il est absolument légitime de critiquer une ONG qui joue un rôle important dans la vie publique, de surcroît et du moins partiellement avec l'argent du contribuable, et qui y défend des positions pointues. Ceux qui représentent une telle association et parlent en son nom doivent en être conscients.

Maintenant, l'ASTI n'hésite plus à insulter un député luxembourgeois en lui reprochant, d'ailleurs gratuitement et sans le moindre élément de preuve concret à l'appui, d'être un « *instigateur de commentaires faits de clivages sociétaux, d'attaques personnelles et d'insultes* ». L'ASTI franchit ici un pas important : elle assimile dorénavant la critique à son égard à l'instigation à des activités répréhensibles. Championne d'intolérance, elle n'hésite même plus à remettre l'intégrité personnelle d'un député en question pour s'être opposé à ses agissements, ce qui constitue de toute évidence un outrage à un député.

Par cette démarche, l'ASTI, que de nombreux citoyens voient déjà d'un œil critique, se met encore plus en marge de la société.

Communiqué par l'ADR